



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest.



**TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN
FACILITATEUR EN ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET DIGICOOP-WA.**

© Septembre 2023

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
II. MISSION DU FACILITATEUR.....	3
III. PROFIL DU FACILITATEUR	4
IV. DUREE DE LA MISSION, LIEU D' AFFECTATION ET SUPERVISION.....	4
V. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION	4
VI. CRITERE D' EVALUATION.....	5
VII. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION	5

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'affaires 2021 – 2025, la CIF œuvre à contribuer aux évolutions technologiques et organisationnelles permettant de servir les membre/clients 7j/24h, où qu'ils se trouvent par l'usage des technologies digitales, avec des actions prioritairement destinées à l'accompagnement des femmes, des jeunes et des petites et moyennes entreprises.

Le projet appelé « **DigiCoop - WA** », mis sur pied dans ce contexte en partenariat avec la coopération suisse, vise à capitaliser sur les succès enregistrés à la suite des expériences réalisées en conception et offre des services financiers numériques (SFN) dans le mouvement et à porter à l'échelle tout le dispositif en exportant les technologies, outils, méthodologies et organisations mis en œuvre dans l'intégralité du réseau CIF.

Pour répondre à l'enjeu stratégique et atteindre les objectifs du projet, la CIF souhaite se faire accompagner d'un facilitateur pour assister les dirigeants du mouvement dans la mise en œuvre.

II. MISSION DU FACILITATEUR

La mission du facilitateur sera d'accompagner les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux des institutions participantes au projet pour le maintien de la dynamique nécessaire au déroulement efficient des programmes convenus pour atteindre les objectifs et indicateurs de performance du projet.

1. Opérer la veille dans la mise en œuvre du projet et le suivi des indicateurs de performance

- a. Maintenir une dynamique auprès des dirigeants des institutions participantes pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet et l'atteinte des KPI convenus avec chaque institution, notamment :
 - (i) Assister et conseiller les membres du Comité Technique National de Suivi (CTNS) dans le pilotage du projet au niveau national ;
 - (ii) Assister et conseiller les Directeurs Généraux dans la supervision du fonctionnement de la Cellule Technique Nationale d'Exécution (CTNE)
- b. Faire la veille de la mise œuvre effective des stratégies et mécanismes d'encouragement des acteurs tels que convenu dans les contrats de performances ; notamment :
 - (i) La réalisation effective des évaluations périodiques de la performance des acteurs
 - (ii) La délivrance effective des distinctions honorifiques selon le mérite
 - (iii) L'attribution effective des bourses d'étude aux méritants
- c. Suggérer tout ajustement dans les stratégies de mise en œuvre du projet si nécessaire pour l'atteinte des objectifs chiffrés convenus avec chaque institution participante ;

2. Faire de la remonté d'informations

- a. Tenir la CIF informée aussi fréquemment que possible et à travers un rapport mensuel, du niveau de prise en charge du projet dans chaque institution participante et de la qualité de fonctionnement des instances de gouvernance du projet ;
- b. Alerter les dirigeants de chaque institution participante et la CIF des retards importants constatés dans les activités clef et aussi sur les indicateurs de performance convenus ;
- c. Produire un rapport de capitalisation de l'expérience de la facilitation et qui informe la CIF des mesures et facteurs essentiels à considérer pour la réussite des projets.

III. PROFIL DU FACILITATEUR

- a. Justifier d'une expérience tant que consultant, négociateur ou facilitateur pour le bon aboutissement d'un projet.
- b. Avoir été un dirigeant (membre du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général Adjoint d'une institution du réseau CIF) ;
- c. Avoir participé à des processus de reconfiguration ou transformation institutionnelle importante dans un SFD en Afrique de L'Ouest ;
- d. Avoir une bonne connaissance des procédures internes et des textes régissant les activités de la CIF et ses réseaux membres ;
- e. Ne pas être en défaut de paiement dans l'un des réseaux membres. Prouver ceci par une attestation délivrée par le ou les institutions du réseau CIF où le candidat est ou a été en fonction.

IV. DUREE DE LA MISSION, LIEU D'AFFECTATION ET SUPERVISION

- a. La durée de la mission couvre la période de mise en œuvre du projet et s'étant de la date de contractualisation avec le facilitateur au 30 septembre 2024.
- b. Le facilitateur dispose d'un total de 48 jours/hommes étalés sur la période de sa mission.
- c. Le facilitateur fera sa prestation sous la supervision directe du Directeur Général de la CIF
- d. La domiciliation de l'assistance est au Burkina – Faso à Ouagadougou, siège social de la CIF. Le facilitateur peut opérer en présentiel et à distance si nécessaire. Dans le cadre de sa prestation, Il pourra être sollicité pour une présence physique dans l'un des pays concernés par le projet.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les prestataires intéressés par la présente offre sont priés de faire parvenir leur proposition technique qui doit contenir uniquement les éléments suivants :

- a. Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de la CIF

- b. Une note méthodologique de 2 pages au maximum, indiquant les stratégies envisagées à employer pour accomplir la mission telle que décrite aux points II et III
- c. Un CV actualisé.

VI. CRITERE D'EVALUATION

Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

Rubrique	Note
Adéquation de la note méthodologique	30 points
Qualification, compétences et expériences du facilitateur	70 points
Total (A)	100 points

Seuls les candidats qui auront totalisé au moins 80 points sur 100 seront contactés pour soumettre une proposition financière.

Le marché sera attribué au candidat qualifié techniquement et ayant présenté l'offre financière la moins disante.

La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offre

VII. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à soumettre leurs propositions techniques (seulement) par e-mail à : recrutement@cif-ao.org avec en objet « **Proposition technique : Recrutement d'un Facilitateur pour la mise en œuvre du projet DigiCoop-WA** ».

La date limite pour la réception des offres est le 08 octobre 2023 à 00 h GMT.

Ouagadougou, le 25 septembre 2023

Le Directeur Général,



Mathieu SOGLONOU